



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2002/1
8 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Douzième session, 20 et 21 novembre 2002
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

1. La Commission économique pour l'Europe a tenu sa cinquante-septième session du 7 au 10 mai 2002. Les principaux points de fond ci-après ont été examinés au cours de la session: les défis du marché du travail dans la région de la CEE; la contribution de la CEE à la création des conditions économiques nécessaires à l'instauration d'une sécurité durable; la dimension sectorielle de la sécurité, notamment dans les domaines suivants: transport, énergie, environnement, facilitation du commerce et établissements humains; le renforcement de l'organisation à la lumière des principes et priorités de la Déclaration du Millénaire; les activités d'assistance technique de la CEE; la préparation et le suivi des conférences mondiales, en particulier: la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, le Sommet mondial sur la société de l'information, le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement.

**II. DISPOSITIONS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LE COMITÉ
DE L'ÉNERGIE DURABLE**

Conditions économiques nécessaires à l'instauration d'une sécurité durable

2. Le débat sur la contribution de la CEE à la création des conditions économiques nécessaires à l'instauration d'une sécurité durable s'est ouvert par un discours liminaire

de M. Jan Kubis de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a souligné l'étroite coopération entre l'OSCE et la CEE. Le débat a été organisé autour de deux tables rondes: table ronde I – Approche intégrée de la sécurité et du développement, et table ronde II – Les dimensions sectorielles de la sécurité: le rôle de la CEE. La documentation sur laquelle s'appuyaient les débats comprenait les documents suivants: «Conséquences de la libéralisation des marchés en termes de sécurité énergétique» (ENERGY/2001/7) et «L'efficacité et la sécurité énergétiques dans la CEI» (ECE/ENERGY/44), préalablement examinés par le Comité de l'énergie durable.

3. La Commission a exprimé son soutien aux efforts que déploient tous les organismes du système des Nations Unies pour créer un environnement plus stable et plus sûr dans la région et a pris note des mesures adoptées par le secrétariat pour définir ce que devrait être la contribution de la CEE à cet égard. De l'avis de la Commission, bien que la CEE ne soit pas un organisme de sécurité, elle peut faire œuvre utile dans ce domaine grâce au travail qu'elle accomplit dans divers secteurs. Elle devrait toutefois veiller à ce que ses activités ne fassent pas double emploi avec celles d'autres organisations et institutions régionales et internationales et aller de l'avant dans les domaines où son expertise est reconnue.

4. La Commission a encouragé la CEE à poursuivre ses travaux sur les aspects économiques de la sécurité et à continuer de coopérer avec l'OSCE, en veillant à assurer la coordination et la complémentarité de l'action des deux organisations. Elle a par ailleurs jugé important que le secteur privé participe aux activités futures.

5. L'attention des États membres a également été appelée sur la contribution du processus d'intégration économique européenne à la sécurité et à la prospérité économique de la région, ainsi que sur les effets positifs attendus à cet égard de l'élargissement de l'Union européenne. La CEE devrait donc coopérer aussi avec la Commission européenne de façon à assurer la complémentarité et la synergie des travaux portant sur les aspects économiques de la sécurité dans la région.

6. Les présidents des organes subsidiaires principaux de la Commission ont été invités à procéder à un examen attentif des programmes de travail de ces organes concernant la sécurité et la sûreté. Cet examen servirait de base à une analyse transsectorielle des problèmes et éventuels risques en matière de sécurité qui relèvent de l'action de la CEE. La Secrétaire exécutive a été encouragée à continuer de suivre de près cet aspect des activités de la Commission.

7. Lorsqu'elles examineront les conclusions de la Commission, les délégations noteront qu'au cours de sa onzième session le Comité a reconnu l'importance croissante du renforcement des mesures et politiques tendant à améliorer la sécurité énergétique, compte-tenu en particulier des évolutions sur les marchés nouveaux et émergents, et des risques associés au terrorisme. Le Comité a accueilli favorablement l'idée de réexaminer les politiques énergétiques concernant le charbon, l'énergie nucléaire, la production locale d'énergie, les énergies nouvelles et renouvelables et les mesures environnementales, à la lumière des préoccupations croissantes suscitées par la sécurité énergétique. Au titre du point 4 de son ordre du jour, le Comité aura l'occasion de débattre des risques pour la sécurité énergétique et des politiques à suivre en fonction de l'évolution récente et des tendances qui se font jour.

Orientations stratégiques de la CEE

8. Au cours de la cinquante-sixième session de la Commission, afin d'améliorer la cohérence globale de l'action de la CEE et la communication en son sein, le Président de la Commission a créé, avec l'approbation des États membres, un Groupe directeur constitué des membres du Bureau de la CEE, des Présidents des organes subsidiaires principaux et de la Secrétaire exécutive, aux travaux duquel les pays membres intéressés étaient également invités à participer. Ce groupe se réunit dans le cadre de la session annuelle de la Commission pour examiner et définir la politique générale et les orientations stratégiques de la CEE. La Commission étudie les conclusions de ces débats. Le Président du Comité de l'énergie durable est membre du Groupe directeur.

9. Le Groupe directeur a examiné les travaux de la Commission dans leur ensemble, mais la partie la plus intéressante de ses débats pour le Comité de l'énergie durable concerne la question de l'assistance technique. Le Groupe directeur a souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes qui facilitent la participation aux réunions et activités de la Commission des représentants de pays à économie de transition. Il a également évoqué le recours aux conseillers régionaux et les activités opérationnelles. Il a été noté que les activités opérationnelles devraient être mieux ciblées et coordonnées, davantage axées sur la demande et plus transparentes. La Commission a réaffirmé le rôle joué par le Groupe directeur en ce qu'il contribue à la cohérence globale de l'action de la CEE et au renforcement de la communication en son sein.

Renforcement de l'Organisation

10. En février 2002, le Secrétaire général a lancé une initiative visant à poursuivre le processus de renforcement de l'Organisation, à la lumière des principes et priorités énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Cette initiative prévoyait notamment de faire le point sur le programme de travail du secrétariat et, dans un premier temps, il a été demandé à tous les départements de l'ONU, de procéder à une auto-évaluation. Les contributions des départements feront partie intégrante du rapport sur le renforcement de l'Organisation, que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale en septembre 2002.

11. La Commission s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée de débattre des propositions figurant dans la note du secrétariat sur le renforcement de l'Organisation (CRP.3). Les premières réactions des délégations ont été très diverses. La Commission a été d'avis qu'il convenait de poursuivre la discussion sur certaines questions importantes comme l'opportunité de faire une plus large place à la concertation dans le programme de travail de la Commission et d'y inclure la dimension sociale et les questions de sécurité, la réforme de la structure intergouvernementale de la CEE, le renforcement du rôle de la session annuelle de la Commission et du Bureau, ou encore l'orientation qu'il était proposé de donner à l'assistance technique et aux activités opérationnelles.

12. Les points saillants du débat ont été les suivants:

- La Commission devrait, a-t-on suggéré, adopter à la session en cours un certain nombre de recommandations claires concernant la poursuite des négociations intergouvernementales sur l'ensemble des réformes, y compris les modalités et le calendrier de ce processus. Le Groupe d'experts du programme de travail pourrait

par exemple être autorisé à procéder à un examen préliminaire des propositions formulées, ses conclusions et recommandations étant ultérieurement étudiées lors d'une réunion spéciale informelle de la Commission;

- Il conviendrait que la session annuelle approuve les récentes recommandations du Groupe d'experts du programme de travail concernant l'organisation et la tenue des sessions annuelles de la Commission, indépendamment de l'ensemble des réformes, qui devra être adopté ultérieurement;
- Le Plan d'action adopté en 1997 demeurerait pour la CEE la référence de base et, aux termes de ce plan, la CEE devait concentrer ses efforts sur les domaines d'activité dans lesquels elle possède des compétences spécialisées reconnues et dispose d'un avantage comparatif;
- La CEE devrait continuer à assurer diverses fonctions: échange de vues sur des questions d'actualité concernant le développement de la région, élaboration de normes et de règles, collecte de données statistiques et analyse économique, fourniture d'une assistance technique;
- Le secrétariat devrait viser à plus de transparence et consulter davantage les États membres sur l'exécution des activités de programme, les prévisions budgétaires et l'utilisation des ressources budgétaires et extrabudgétaires;
- La CEE devrait s'employer plus activement à apporter des éléments régionaux de solutions aux problèmes mondiaux et à améliorer son image dans les milieux politiques et le monde des affaires, ce qui supposait qu'elle revoie ses priorités et adopte des méthodes de travail axées sur l'obtention de résultats concrets;
- Il fallait aussi se mettre d'accord sur la conception stratégique du rôle et des tâches de la Commission et la doter d'un plan d'action à moyen terme (en se réservant la possibilité de l'actualiser à chaque session annuelle);
- Les mesures visant à modifier de quelque façon que ce soit les mécanismes subsidiaires et la répartition des moyens et des ressources entre les différentes entités du secrétariat devraient se fonder sur les résultats d'une analyse détaillée – sectorielle et fonctionnelle – des activités de la CEE;
- La Commission devrait poursuivre son action normative et mieux assurer et surveiller l'application des normes et des règles ainsi élaborées;
- Le programme de travail devrait être soigneusement délimité;
- Les activités devraient répondre aux besoins et aux intérêts de tous les pays et sous-régions membres;

- Les changements introduits devraient tenir compte des mandats des autres organismes du système des Nations Unies et des institutions et organisations régionales européennes, de façon à éviter les doubles emplois et une mauvaise utilisation des ressources et à garantir une bonne coordination;
- Les mesures prises devraient l'être en réponse à une demande, après consultation des pays membres, du Bureau, du Groupe directeur, du Groupe d'experts du programme de travail et des organismes subsidiaires principaux, et avec leur entière participation;
- Aucune nouvelle activité ne devrait être entreprise sans que d'autres aient préalablement été supprimées;
- Les modalités et le calendrier du processus devraient être fixés lors des prochaines réunions spéciales de la Commission, après avoir été examinés par le Groupe d'experts du programme de travail, le Bureau et les organismes subsidiaires principaux.

13. Au cours de sa onzième session, le Comité a noté avec satisfaction que les décisions récentes de la Commission et les priorités du nouveau Groupe directeur de la CEE étaient reflétées dans le travail du Comité sous les éléments pertinents. Le Comité voudra peut-être prendre en compte les résultats des débats de la Commission décrits plus haut dans le cadre de ses délibérations au titre du point 11 de son ordre du jour, relatif au programme de travail de la CEE dans le domaine de l'énergie.

Assistance technique et activités opérationnelles de la CEE

14. La Commission, soulignant l'importance qu'elle accordait au programme d'assistance technique et aux activités opérationnelles de la CEE, a estimé que de nouvelles améliorations s'imposaient pour accroître l'efficacité de son action dans ce domaine. Les activités devaient être mieux ciblées et mieux coordonnées, de façon à produire des résultats concrets aux niveaux national et sous-régional et à avoir en conséquence un impact réel sur le développement des pays bénéficiaires. Une plus grande transparence et un complément d'information permettant de mieux comprendre l'ensemble du processus allant de leur conception, en passant par leur financement et leur exécution, à leur suivi et leur évaluation, apparaissaient également nécessaires.

15. Les délégations ont insisté sur les points suivants:

- L'assistance technique de la CEE devrait être adaptée aux besoins et nécessités véritables des États membres, viser à répondre concrètement à la demande locale, ne pas porter préjudice aux activités fondamentales de la CEE et porter sur des domaines où la compétence de cette dernière est avérée;
- L'assistance technique devrait bénéficier plus particulièrement aux pays en transition qui ne sont pas encore très performants sur le plan économique ou social, qui manquent de ressources et ne disposent que d'un soutien limité de la part des donateurs;

- Étant donné les ressources budgétaires limitées que la CEE peut consacrer à ces activités, des efforts devraient être faits pour inciter la communauté des donateurs à verser des contributions extrabudgétaires et pour diversifier, avec le concours de secteurs de la société civile, de fondations et du monde des affaires, les sources et modalités de financement de l'assistance technique;
- La Commission devrait continuer à coopérer avec l'Union européenne, l'OSCE, l'OMC et l'OCDE en vue d'établir ou de soutenir des programmes conjoints de coopération technique et de rechercher les moyens de les financer;
- La définition de priorités correspondant à la demande des États membres et une plus grande souplesse dans l'utilisation des ressources passaient par un renforcement de la coordination horizontale;
- Dans le cadre des activités d'assistance technique de la CEE, il importait de rechercher les moyens d'aider les experts de pays à économie de transition de revenu faible et intermédiaire à participer à un certain nombre d'activités, notamment au sein des organes subsidiaires principaux et dans des domaines connexes;
- Il apparaissait que, dans ce domaine, une plus grande transparence et une meilleure justification de l'emploi des fonds s'imposaient. Les États membres devaient disposer de renseignements régulièrement mis à jour sur les demandes émanant de pays ou groupes de pays, les propositions de projet, ainsi que d'une liste des projets achevés, en cours et prévus, avec les priorités correspondantes, et enfin d'une analyse du rapport coût/efficacité des projets pour les utilisateurs finals.

16. Les décisions suivantes ont été adoptées:

- La Commission a adopté les paragraphes 3, 4 et 5 du document E/ECE/1393 (rapport intérimaire sur le programme d'assistance technique de la CEE) ainsi que la description succincte de projet qui y figure;
- Il a été convenu que le document E/ECE/1393 servirait de base pour la poursuite du dialogue entre le Groupe d'experts du programme de travail et le secrétariat sur les questions relatives au soutien technique;
- Une réunion spéciale informelle sera organisée en 2002 pour examiner plus avant le programme d'assistance technique et les activités opérationnelles de la CEE.

17. Le Comité de l'énergie durable a l'un des programmes les plus complets de la CEE-ONU en matière d'assistance technique et d'activités opérationnelles, tel qu'il ressort de la note sur les initiatives de la CEE dans le domaine de l'énergie (ENERGY/2002/3). Le Comité pourra débattre des décisions de la Commission, du perfectionnement de la méthode de travail et de l'évolution future des projets au titre du point 6 (Renforcement des capacités et initiatives spéciales) du point 10 (Services consultatifs régionaux) et du point 11 (Programme de travail de la CEE dans le domaine de l'énergie) de son ordre du jour.

Préparation et suivi des conférences mondiales

18. La Commission a passé en revue ses activités se rapportant à une série de conférences mondiales, y compris la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid (Espagne) du 8 au 12 avril 2002; le Sommet mondial sur la société de l'information, qui aura lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève; le Sommet mondial pour le développement durable, organisé à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002; et la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002. Le Président de la Commission a encouragé le secrétariat et toutes les missions permanentes à poursuivre leurs consultations sur la planification et la préparation des activités liées au Sommet mondial sur la société de l'information.
